

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2017

#### Compte-rendu de la séance

##### Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	8
- absents	7
- votants	10

L'an deux mil seize, le jeudi 8 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVEON, légalement convoqué le 24 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de M. DUPRESSOIR, Maire.

##### Date de la convocation

24 mai 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Présents :** M. DUPRESSOIR, Maire  
M.PICARD, Mme CHEVALIER, M. PEYSSY, Adjoint.  
MMs REBISCHUNG, BENET, Mme LAGNEL, M. ROUSSEL.

**Absents :** Mme SERANO, M. LUCAS pouvoir à M. PICARD, MMes BECQUART, VIGER pouvoir à M. REBISCHUNG, Mme TRIBOUILLARD, MMs DENIS, DECORDE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme CHEVALIER est nommée Secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance à l'approbation du Conseil et demande l'ajout de deux points point à l'ordre du jour : Vente terrains rue des Pommiers et acquisition terrains SERIES.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Retour de l'appel d'offres pour les travaux de la Micro-Crèche
- 2) Emprunt pour travaux
- 3) Travaux Mairie
- 4) Renforcement de réseaux aux Maillomets et à Capendu
- 5) SDE 76 : demande de retrait des 41 communes de la métropole
- 6) Redevance d'occupation du domaine public gaz 2017
- 7) Décisions Modificatives
- 8) Vente terrains rue des Pommiers
- 9) Acquisition terrains SERIES
- 10) Urbanisme
- 11) Affaires courantes

#### **Point n° 1 de l'ordre du jour : Retour de l'appel d'offres pour les travaux de la Micro-Crèche**

Le Maire fait part au conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mai 2017 suite au marché public qui a été passé pour les travaux de création d'une micro-crèche à proximité des écoles.

Le Maire donne au conseil le résultat de cet appel d'offres et présente les entreprises retenues pour chaque lot :

Lot N°1 – Terrassement/Gros œuvre/Réseaux divers : SARL BADIE MACONNERIE	73 635.19 € HT
Lot N°2 – Charpente bois : SARL CHARPENTES DU PAYS DE BRAY	14 569.26€ HT
Lot N°3 – Couverture ardoise : SARL CHARPENTES DU PAYS DE BRAY	19 290.26 € HT
Lot N°4 – Menuiseries Aluminium : Entreprise PREVOST Christian	25 351.90 € HT
Lot N°5 – Menuiseries intérieures : Entreprise PREVOST Christian	11 000.31 € HT
Lot N°6 – Cloisons/isolation/faux plafonds : Entreprise PREVOST Christian	41 005.19 € HT
Lot N°7 – Electricité : Entreprise 100 % ELEC	13 252.50 € HT
Lot N°8 – Plomberie/sanitaires : Entreprise DUMONTIER Rémy	11 142.49 € HT
Lot N°9 – Chauffage fuel : Entreprise DUMONTIER Rémy	31 746.47 € HT
Lot N°10 – Peinture/revêtement de sol souple : Entreprise SRP	21 750.10 € HT
Lot N°11 – Carrelage/Faïence : Entreprise GAMM S.A	2 216.50 € HT
Lot N° 12 – Voirie/clôture : Entreprise HAVE SOMACO	16 958.00 € HT

Le montant total de l'appel d'offres s'élève donc à 281 918.17 € HT auxquels viennent se rajouter les honoraires de l'architecte.

Le Conseil prend connaissance du résultat de cet appel d'offres et valide le choix de ces entreprises.

### **Point n° 2 de l'ordre du jour : Emprunt pour travaux**

Le Maire fait part au Conseil de la nécessité de souscrire un nouvel emprunt pour le financement des travaux de la micro-crèche et du local de stockage de la salle des sports.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à faire des demandes de financements auprès de différents organismes bancaires afin d'obtenir le taux le plus avantageux pour la commune.

Cet emprunt portera sur un montant compris entre 200 000 € et 300 000 € et une durée de 10 ans, 12 ans ou 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à faire les demandes de financements auprès de plusieurs banques et à signer tous documents s'y rapportant.

### **Point n° 3 de l'ordre du jour : Travaux Mairie**

Le Maire informe le Conseil que les travaux de la Mairie vont se poursuivre et consisteront par le remplacement de l'ensemble des huisseries et la rénovation de la salle servant aux conseils municipaux et aux mariages.

Le Maire rappelle au conseil qu'une partie de ces travaux a été subventionnée au titre de la DETR.

Le Conseil à l'unanimité valide la continuité des travaux de la Mairie.

### **Point n° 4 de l'ordre du jour : Renforcement de réseaux aux Maillomets et à Capendu**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire **Projet-Renfo-2015-0-76100-5503** et désigné « Les Maillomets P0014 et Capendu P0008 (fil nu >22) (version 1.2) » dont le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 42 480.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 9 550.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **de reporter** ce projet sur 2018 **et d'inscrire** cette dépense d'investissement au Budget Primitif 2018 pour un montant de 9 550.00 € TTC ;

- **de demander** au SDE 76 de programmer ces travaux sur l'année 2018;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **Point n° 5 de l'ordre du jour : SDE 76 : demande de retrait des 41 communes de la Métropole**

#### **VU :**

- les délibérations successives des 41 communes de la Métropole Rouen Normandie demandant leur retrait définitif du SDE76
- la délibération du 17 mars 2017 du SDE76 acceptant ce retrait,

#### **CONSIDÉRANT :**

- que, suite au retrait de la Métropole, les quarante-et-une communes adhèrent désormais uniquement au SDE76 pour les compétences annexes relatives à l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine,
- que compte tenu du caractère accessoire de cette compétence et de la possibilité pour ces quarante-et-une communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces quarante-et-une communes dans notre syndicat ne présente plus d'intérêt ni pour les quarante-et-une communes ni pour le SDE76,
- que le retrait des quarante-et-une communes permettrait en outre une simplification de la carte intercommunale,
- que ce retrait est sans aucune conséquence financière,
- que le retrait n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises lors de la création de notre EPCI,
- que la conséquence du retrait sera la réduction de notre périmètre, tout en permettant la conservation de notre personnel,
- qu'aucun excédent de trésorerie n'est à reverser aux communes sollicitant le retrait,
- que les travaux en cours sur lesdites communes seront achevés et soldés financièrement avant leur retrait,
- que la consultation du CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur le retrait envisagé (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée DÉFAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable au retrait de ces quarante-et-une communes,

#### **PROPOSITION :**

Il est proposé :

- d'accepter le retrait de ces quarante-et-une communes du SDE76,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE le retrait des communes d'Anneville-Ambourville, des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, de Bardouville, de Belbeuf, de Berville-sur-Seine, de Boos, de La Bouille, de Cléon, de Duclair, d'Épinay-sur-Duclair, de Fontaine-sous-Préaux, de Freneuse, de Gouy, d'Hautot-sur-Seine, d'Hérouville, d'Houpeville, d'Isneville, de Jumièges, du Mesnil-sous-Jumièges, de Montmain, de Mont-Saint-Aignan, de La Neuville-Chant-d'Oisel, de Franqueville-Saint-Pierre, de Quevillon, de Quévreville-la-Poterie, de Roncherolles-sur-le-Vivier, de Sahurs, de Saint-Aubin-Celloville, de Saint-Aubin-Épinay, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, de Saint-Martin-de-Boscherville, de Saint-Martin-du-Vivier, de Saint-Paër, de Saint-Pierre-de-Manneville, de Saint-Pierre-de-Varengeville, de Sotteville-sous-le-Val, de Tourville-la-Rivière, de Yainville, d'Ymare et d'Yville-sur-Seine du SDE76.

### **Point n° 6 de l'ordre du jour : Redevance d'occupation du domaine public gaz 2017**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de *transport* et de *distribution* de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.
- M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages *transport* et de *distribution* de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de *distribution* et de *transport* du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le montant de la redevance transport pour la commune de Blainville-Crevon s'élève à 119 € pour l'année 2017.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de *transport* et de *distribution* du gaz.

### **Point n° 7 de l'ordre du jour : Décisions Modificatives**

#### **Achat d'un attelage faucheux**

#### **Dépenses d'investissement**

Opération 300 Matériel Services techniques Article 2188	+ 500 €
Opération 86 Mairie Article 2313	- 500 €

## **Opération d'ordre de transfert entre sections**

### **Dépenses de fonctionnement :**

66111-042 Intérêts réglés à l'échéance	+ 4 410.51 €
6688-042 Autres	+ 735.08 €
6411 Personnel titulaire	- 3 000 €
6413 Personnel non titulaire :	- 2 145.59 €

### **Recettes d'investissement :**

1641-040 Emprunts en euros	+ 5 145.59 €
----------------------------	--------------

## **Honoraires division terrains Gruchy**

### **Dépenses d'investissement**

Opération 280 Opération immobilière Article 2115	+ 5 000 €
Opération 86 Mairie Article 2313	- 5 000 €

## **Point n° 8 de l'ordre du jour : Vente terrains rue des Pommiers**

Le Maire informe le Conseil que suite à la vente du dernier lot rue des Pommiers, il a sollicité M. LAMBERT d'EUCLYD-EUROTOP afin d'obtenir un plan de division de quatre nouvelles parcelles de terrain à bâtir dans la continuité de celles déjà construites.

Le projet de division serait le suivant :

- Lot N°1 : 923 m<sup>2</sup>
- Lot N°2 : 927 m<sup>2</sup>
- Lot N°3 : 865 m<sup>2</sup>
- Lot N°4 : 1 350 m<sup>2</sup>

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à lancer les demandes d'urbanisme afin de pouvoir mettre en vente ces terrains à un prix compris entre 50 000 € et 65 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour ce projet et la vente de ces quatre parcelles de terrain à bâtir à un prix compris entre 50 000 € et 65 000 € net vendeur

Le Conseil donne également délégation à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents se rapportant à ces ventes rue des Pommiers.

## **Point n° 9 de l'ordre du jour : Acquisition terrains SERIES**

Le Maire fait part au Conseil de la mise en vente des terrains de la famille SERIES situés à proximité du local technique et des terrains acquis par la commune pour le projet de MARPA.

Le Maire propose au Conseil de faire l'acquisition de ces terrains pour que la commune est une maîtrise foncière de ce secteur même si le projet MARPA ne voyait pas le jour.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à faire l'acquisition de ces terrains et à négocier le prix avec les vendeurs.

## **Point n° 10 de l'ordre du jour : Urbanisme**

- DP LENORMAND : Route de la Vieux-Rue : Construction d'un abri de jardin.
- DP BRADBURY : 36 Route de Buchy : Réfection de la toiture et ravalement de façade d'un bâtiment.

- PC BRADBURY : 36 Route de Buchy : Création d'une serre.
- PC LEROUX : rue des Pommiers : Construction d'une maison individuelle.
- PC CANAPLE : Route de Capendu : Construction d'une maison individuelle.
- DP LAMBERT: Rue de Gruchy : détachement de deux parcelles de terrains à bâtir.  
La commission urbanisme demande le maintien des haies actuelles.
- DP PONSAR : 160 rue des Pommiers : Construction d'un mur autour de la maison.
- Cub LAUNE : Côte Marquette : Détachement de deux parcelles de terrain à bâtir.  
La commission urbanisme valide la constructibilité de la parcelle D 247 mais refuse le projet sur la parcelle ZA 8 qui se situe en dehors de la zone constructible.

### **Point n° 11 de l'ordre du jour : Affaires courantes**

- ✓ Le Maire propose au Conseil de passer à la semaine des 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire.  
A l'unanimité, les membres du Conseil valide le retour à la semaine de 4 jours à compter de septembre 2017. Cette information sera transmise lors du prochain conseil d'école.
- ✓ Le Maire informe le Conseil qu'il a demandé à la société NEXECUR Protection une étude pour la mise en place de la vidéosurveillance sur les sites de la Mairie, de la salle polyvalente et au niveau des containers de Gruchy.
- ✓ Le Maire fait part au Conseil de la réflexion de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin sur un retour au ramassage individuel du tri sélectif.
- ✓ La commission voirie à rencontrer M. MALHOUTRE de la DDI de Clères qui propose des aménagements de sécurité routière à titre expérimental aux points sensibles sur la commune.  
Ces aménagements provisoires seront pris en charge par le Département. En cas de succès, ces équipements pourront être installés de façon définitive à la charge de la commune.
- ✓ M. ROUSSEL fait part au Conseil des problèmes de vitesse route de Buchy.
- ✓ M. REBISCHUNG signale les problèmes de déjections canines sur la Place de la Mairie.

La parole est donnée aux auditeurs qui ont assisté à la réunion.

Sont évoqués les problèmes de sécurité routière et le passage à la semaine de 4 jours.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 20.